

Linguistique comparée des langues modernes

DLM 242 LF, G2, jeudi 16h30-18h30

(Centre universitaire Malesherbes, 108 blvd Malesherbes)

Professeur : André THIBAUT

Semaine 5 : Bilinguisme, diglossie et polyglossie.

1. Introduction

Nous allons aborder cette semaine un concept qui, comme nous allons le voir, a donné lieu à beaucoup de discussions et de propositions de réaménagement, ce qui est normal et fait partie de la vie scientifique. Il faut comprendre, je le dis d'entrée de jeu, que les concepts en science sont des instruments de travail et non des objets immuables qui jouiraient d'une existence propre en dehors de la discussion scientifique ; on doit les plier à la réalité, et non pas l'inverse. Cela est particulièrement vrai du concept de *diglossie*, qui fait l'objet du cours d'aujourd'hui.

On parlait déjà (dans les cercles spécialisés) de *diglossie* à la fin du 19^e siècle, en France, pour se référer à la situation linguistique qui prévalait en Grèce, d'abord, puis au 20^e siècle pour la situation maghrébine (arabe dialectal et classique), mais c'est avec le chercheur anglo-saxon Charles A. FERGUSON que le concept fait son entrée en 1959 sur la scène de la sociolinguistique mondiale, dans un article resté célèbre et encore cité régulièrement aujourd'hui.

Cet auteur a attiré l'attention sur l'existence d'un certain nombre de communautés linguistiques à l'intérieur desquelles deux variétés assez éloignées et assez clairement distinctes d'une même langue cohabitent en se répartissant hiérarchiquement les fonctions au sein de la société. Il serait plutôt insatisfaisant de parler de **bilinguisme** pour désigner une telle situation, ce terme étant plus approprié pour les situations où deux langues cohabitent sans répartition fonctionnelle hiérarchisée. Les quatre cas étaient les suivants :

- 1) monde arabe : arabe classique vs. arabe dialectal (égyptien, marocain, etc.) ;
- 2) Suisse alémanique : allemand standard vs. dialectes suisses alémaniques (bâlois, zurichois, bernois, etc.) ;
- 3) Haïti : français vs. créole haïtien¹ ;
- 4) Grèce : grec moderne « pur » (katharévoussa)² vs. grec populaire (dhimotikí)

À partir de ces exemples, Ferguson se livre à une conceptualisation de ces situations :

« La *diglossie* est une situation linguistique relativement stable, dans laquelle il existe, en plus des dialectes primaires (qui peuvent comprendre un standard ou des standards régionaux), une variété superposée fortement divergente, rigoureusement codifiée (et souvent grammaticalement plus complexe), qui sert de support à de nombreux et prestigieux textes littéraires provenant d'une période antérieure ou d'une communauté linguistique étrangère ; cette variété est principalement apprise par le biais de l'éducation formelle, et elle est utilisée dans la plupart des événements communicatifs écrits et formels ; mais elle n'est jamais employée, par aucun secteur de la communauté, pour la conversation ordinaire ».

Ferguson distinguait une variété de prestige, qu'il qualifiait de « High » (haute), d'une variété moins prestigieuse, qu'il appelait « Low » (basse). On peut résumer dans le tableau suivant

¹ Le créole haïtien a accédé entre temps au statut de langue (co-)officielle en Haïti, ce qui change la situation.

² Ne s'emploie plus aujourd'hui, le dhimotikí s'étant entre temps définitivement imposé.

les principaux facteurs qui permettent de distinguer chacune d’entre elles (qu’on appellera « Langue H[igh] » et « Langue L[ow] ») :

	Langue « L(ow) » (variété « basse »)	Langue « H(igh) » (variété « haute »)
Domaines d’emploi	Domaine familial intime, local, lieu de travail, oralité	Domaine public, supralocal, oral et écrit, littérature, art, sciences, discours public, cérémonies, culte, école
Appartenance des utilisateurs à des couches sociales distinctes	Classe inférieure (scolarité minimale)	Classes moyenne et supérieure (bonne/très bonne scolarisation)
Répartition dans l’espace	Local, régional, lié à un espace restreint	Suprarégional, qui n’est pas restreint à un espace particulier
Portée communicative	Portée communicative limitée, minimale	Portée communicative illimitée, maximale

Si ce tableau peut être plus ou moins satisfaisant lorsqu’appliqué à certaines situations, il est loin de rendre justice à tous les cas où des langues cohabitent dans une société donnée connaissent une répartition complémentaire de leurs fonctions. Voici quelques critiques que l’on peut lui adresser :

- 1) Ferguson se limite à des cas où l’on a affaire à deux variétés d’une même langue (encore que, de ce point de vue, l’exemple d’Haïti est imparfait car le créole, bien que son vocabulaire soit d’origine française en grande partie, est une langue distincte du français et pas une variété de celui-ci), mais il y a bien sûr des situations où ce n’est pas le cas (il s’agit de penser à la diglossie alsacien/français en Alsace) ;
- 2) Ferguson présente la diglossie comme un phénomène « stable » dans le temps ; or, ce faisant, il ne peut tenir compte de situations où la relation entre les deux variétés est en train de se modifier, ce qui s’observe très souvent ; on dira donc qu’il lui manquait encore une vision **dynamique** du phénomène ;
- 3) Ferguson répartit de façon trop étanche et trop hiérarchisée les fonctions que deux langues peuvent se répartir au sein d’une société donnée ; on peut très bien imaginer qu’aucune des deux langues ne soit nécessairement vue comme inférieure à l’autre, ou moins prestigieuse, mais que la relation entre les deux en soit simplement une de complémentarité fonctionnelle (sans hiérarchisation) ;
- 4) Ferguson n’envisage pas les cas où il y aurait un continuum entre les deux variétés ; il ne conçoit qu’une situation dichotomique où l’on peut clairement distinguer deux codes ; il faut toutefois imaginer des situations où la frontière entre les deux pôles opposés peut tendre à s’estomper.

En raison de tous ces points qui posent problème, d’autres chercheurs ont tenté d’aller plus loin dans cette direction, en proposant d’autres critères, et en prenant les choses de plus haut. On a entre autres essayé de montrer quelles pouvaient être toutes les relations dans une société donnée entre le **bilinguisme** (conçu comme relevant de l’**individu**) et la **diglossie** (un concept **social**). Joshua Fishman, dès 1967, a d’abord étendu le concept de diglossie à la cohabitation entre n’importe quel couple de langues (pas nécessairement deux variétés de la

même), et proposé ce tableau qui illustre tous les cas de figure possible dans la rencontre entre les deux réalités :

		DIGLOSSIE	
		+	-
BILINGUISME	+	1. Diglossie et bilinguisme	2. Bilinguisme sans diglossie
	-	3. Diglossie sans bilinguisme	4. Ni diglossie ni bilinguisme

On voit que le tableau couvre tous les cas de figure possible : en effet, selon les sociétés, on observe des situations où le bilinguisme existe ou pas, où la diglossie existe ou pas, et toutes les intersections possibles. Observons les cas un par un :

1) Diglossie et bilinguisme.

Ce couple représente des situations où, dans une société donnée, l'immense majorité de la population est apte à s'exprimer dans deux langues (ou deux variétés, etc.) tout en respectant une répartition fonctionnelle entre les deux. On pourrait dire que c'est le cas, par exemple, de la Suisse alémanique, où tout le monde grandit en apprenant le dialecte suisse alémanique à la maison³ mais l'allemand standard de Suisse à l'école, et est théoriquement apte à s'exprimer dans les deux codes mais dans des contextes assez clairement délimités.

2) Bilinguisme sans diglossie

Il y a aussi des communautés linguistiques où deux langues sont en présence, sans hiérarchisation ni répartition fonctionnelle entre leurs fonctions (donc sans diglossie), bien que les citoyens soient aptes à les utiliser toutes les deux (donc, sont bilingues). Joshua Fishman limitait ce cas de figure aux immigrants récemment installés dans leur nouveau pays d'accueil et qui alternent entre leur langue maternelle et la langue du pays d'accueil d'une façon qui semble aléatoire, c'est-à-dire qui ne paraît pas régie par une stricte répartition complémentaire et hiérarchisée des fonctions langagières. Il concluait que « le bilinguisme sans diglossie s'avère être surtout un état de transition, tant pour les répertoires linguistiques de la communauté que pour les variétés linguistiques impliquées » (p. 101).

Cet aspect de la théorie de Fishman est l'un de ceux qui se prête le plus à la critique, pour différentes raisons. Les citoyens de grandes villes bilingues telles que Montréal ou Barcelone savent très bien que le bilinguisme peut être l'apanage d'une bonne partie de la population de souche (et pas seulement des immigrants) et que le choix de la langue ne correspond pas nécessairement à une répartition fonctionnelle et hiérarchisée. C'est d'ailleurs l'une des grandes victoires des francophones à Montréal et des catalanophones à Barcelone que d'avoir réussi à transformer ce qui était un état de diglossie classique en une situation de bilinguisme institutionnel. Le bilinguisme sans diglossie est donc une situation qui peut toucher la plus

³ Et non pas seulement les classes sociales défavorisées, comme le postulait Ferguson.

grande partie d'une communauté linguistique donnée, et n'est pas nécessairement un état de transition qui ne toucherait que des immigrants récemment installés au pays.

3) Diglossie sans bilinguisme

Il y a également des exemples de sociétés où les groupes sociaux sont très strictement séparés les uns des autres, sans contact ; on peut imaginer des situations où les élites parlent une langue de prestige et le reste de la population une langue peu prestigieuse, sans que le bilinguisme individuel ne soit répandu. Ce genre de situation est plutôt instable, dans la mesure où, au fil du temps, certains membres des élites finissent par apprendre la langue « L(ow) » alors que des représentants des classes inférieures peuvent réussir à s'approprier la langue « H(igh) ». Des exemples de cette situation seraient :

- a) les premières décennies de la présence des envahisseurs francs dans le nord de la Gaule ; mais très rapidement la toute jeune société résultant de la fusion des Gallo-romains et des Francs allait devenir bilingue, puis finirait par éliminer le francique pour ne garder que le roman (le proto-ancien français) ;
- b) les premières décennies de la présence des envahisseurs normands en Angleterre, qui devinrent les élites du pays et continuèrent longtemps d'utiliser leur langue, l'anglo-normand, en particulier pour les fonctions prestigieuses de langue écrite (textes littéraires, juridiques, notariaux, scientifiques, etc.) ; toutefois, l'anglais allait finir par éliminer l'anglo-normand, ce qui veut dire que les « francophones » (locuteurs d'anglo-normand) sont vite devenus bilingues ;
- c) la situation des élites en Europe (hors de France) aux 18^e et 19^e siècles, dont les membres parlaient couramment français entre eux, contrairement bien sûr à la masse du peuple dans chaque pays (cela dit, cet exemple donné par Fishman lui-même n'est guère idéal, dans la mesure où bien sûr les élites de pays comme l'Allemagne ou la Russie étaient évidemment capables de s'exprimer aussi en allemand ou en russe)
- d) la situation coloniale au Maghreb et en Afrique noire au 19^e siècle, où le pouvoir politique et la gestion de l'administration étaient dans les mains d'Européens bien souvent unilingues français qui côtoyaient des populations nationales dont seuls quelques rares représentants étaient capables de s'exprimer dans la langue du colonisateur ;
- e) les toutes premières décennies de la présence britannique dans ce qui avait été la Nouvelle-France et est devenu le Bas-Canada (c'est-à-dire très approximativement la vallée laurentienne, dans l'actuelle province de Québec) : les nouvelles élites militaires et politiques étaient unilingues anglophones, alors que la masse du peuple était unilingue francophone ; toutefois, très vite, des francophones ont appris l'anglais et le bilinguisme a fait son apparition, alors que parallèlement des revendications exigeaient que le français ne soit pas restreint à un statut de langue « L(ow) » ; c'est donc encore un exemple qui montre le caractère très instable d'une telle configuration dans le temps.

4) Ni diglossie ni bilinguisme

Selon Joshua Fishman, ce cas de figure ne concernerait que « de petites communautés linguistiques, isolées et non différenciées ». Fishman justifie cela en disant que « toute communauté linguistique semble avoir des cérémonies et des activités qui ne sont pas accessibles à tous ses membres, ne fût-ce qu'en raison de l'âge. », etc. (p. 102). Il est permis de se demander si le concept de « diglossie » est assez extensible pour aller jusqu'à s'utiliser en parlant de simples technocrates. Il nous semble que le cas de figure « ni diglossie ni bilinguisme »

correspond en fait à une situation très répandue ; il s'agit simplement de communautés linguistiques où tout le monde est unilingue et où une seule langue couvre toutes les fonctions. C'est le cas de bien des pays d'Europe aujourd'hui : si l'on fait abstraction des communautés d'immigrants pour se concentrer sur la grande majorité de la population « de souche », on constate que dans des pays comme la France, l'Angleterre ou le Portugal, les régions où l'on ne parle ni langues régionales ni « patois » (ou autres « dialectes primaires ») correspondent bien à ce cas de figure. La seule remarque que l'on pourrait faire à ce sujet, pour revenir à la conceptualisation de Fishman, est que les grandes langues de culture connaissent de nombreux registres correspondant à différentes fonctions communicatives dans la société, entre lesquelles existe un continuum entre deux pôles extrêmes que l'on pourrait étiqueter comme suit : « registre très châtié » et « registre très vulgaire » ; on pourrait toujours prétendre que nous avons là une sorte de diglossie, dans la mesure où les registres se répartissent fonctionnellement et de façon complémentaire et hiérarchisée, mais ils ne sont pas assez différenciés et éloignés les uns des autres pour être considérés comme des variétés distinctes d'une même langue, et ne s'opposent pas d'une façon binaire, mais bien sur une échelle graduelle, ce que l'on appelle un *continuum*.

Il faut enfin mentionner pour clore cette section sur Fishman que son schéma ne permet pas de rendre justice au fait que, dans bien des cas, le pourcentage de bilingues dans une communauté linguistique peut varier du tout au tout : en Suisse romande, quasi personne ne parle patois, alors qu'en Suisse alémanique pratiquement tout le monde parle dialecte. Le schéma à quatre cases présenté ci-dessus ne permet pas d'intégrer cette dimension.

2. Critères définitionnels de la diglossie : revue critique

Plutôt que d'essayer de définir une fois pour toutes ce que serait la diglossie, il semble plus intéressant de se livrer à une revue des différents critères habituellement évoqués, en admettant que selon les situations concrètes, toutes différentes les unes des autres, l'importance relative de chacun de ces critères peut varier.

2.1. La distance linguistique

Ferguson avait parlé de diglossie dans les cas où deux variétés d'une même langue cohabitaient. Déjà, parmi les exemples qu'il citait (arabe dialectal vs. arabe classique, allemand standard vs. dialectes alémaniques, grec standard et grec populaire et créole haïtien vs. français), un problème se présentait : tous les auteurs s'accordent pour dire que le créole haïtien n'est pas une variété de français mais bien sûr une autre langue (indépendamment du fait que le vocabulaire du créole haïtien est en grande partie d'origine française). Cela suggère qu'on peut en fait avoir affaire à des situations de diglossie qui mettent en présence des langues plus ou moins éloignées les unes des autres. À vrai dire, on peut illustrer des degrés d'éloignement très divers, selon les situations. Du plus proche au plus éloigné, citons comme exemples :

- a) Des registres, des niveaux de langue ou des sociolectes au sein d'une même langue ; on pourrait par exemple prétendre qu'en France même, il y a une sorte de diglossie entre un certain français très châtié employé dans certaines circonstances, et un français populaire, relâché, voire vulgaire, utilisé dans d'autres contextes. Il est permis de douter de la pertinence de l'emploi du mot *diglossie* pour désigner de telles situations, qui sont inhérentes au fonctionnement de toute langue de culture dans son fonctionnement normal au sein d'une société où elle exerce toutes les fonctions ; en outre, de telles situations posent le problème du *continuum*, voire celui de la *polyglossie*, dans la

mesure où une approche binaire de la situation est pratiquement impossible (on parlera tout au plus de *pôles* opposés).

- b) Ensuite, on peut parler de diglossie entre le français d'une part et les patois d'oïl (wallon, picard, etc.) d'autre part, qui lui sont étroitement apparentés historiquement.
- c) Puis, on considérera comme un peu plus éloignés les membres du couple *français – parlars francoprovençaux et occitans*, puisque le francoprovençal et la langue d'oc font bien partie du galloroman mais pas de la langue d'oïl.
- d) Il est très difficile de classer les créoles à base lexicale française sur cet axe, mais disons qu'ils se trouvent quelque part à mi-chemin entre parlars galloromans d'une part et autres langues romanes d'autre part (leur vocabulaire est très majoritairement français d'origine, mais leur syntaxe et leur morphologie sont entièrement originales).
- e) On peut ensuite considérer les cas de diglossie entre le français et une autre langue romane, comme le catalan dans le Roussillon, ou le corse en Corse, comme des situations où la distance entre les deux pôles est encore plus grande.
- f) Enfin, la distance est maximale lorsque le français se trouve en contact avec une autre langue indo-européenne (comme l'alsacien ou le flamand) et à plus forte raison avec une langue qui n'appartient même pas au groupe indo-européen, comme le basque.

2.2. La complémentarité fonctionnelle

Un autre problème qui doit être étudié de plus près est celui de la complémentarité fonctionnelle. Selon Ferguson, les langues en présence s'opposaient dans un couple « prestigieux » vs. « non prestigieux », d'une façon mutuellement exclusive (c'est le sens de *complémentarité*) et hiérarchiquement très marquée. Or, est-ce toujours ainsi que cela se passe ? De nombreuses situations se laissent mal réduire à cette vision des choses. Voyons quelques problèmes soulevés par ce point :

- a) La complémentarité fonctionnelle dans le cas de figure numéro 3 du tableau de Fishman ne va pas de soi. Dans les aires où deux langues se trouvent en contact mais sans bilinguisme individuel, on est bien obligé d'admettre que pour chacun des groupes linguistiques en présence, la seule langue disponible couvre tout le spectre des fonctions possibles pour le groupe en question. Ce n'est que si l'on considère les deux groupes linguistiques comme un seul ensemble social que l'on peut constater que certaines fonctions très prestigieuses (essentiellement, relevant de la langue écrite) sont présentes pour le groupe qui parle la langue « H(igh) » et absentes du répertoire fonctionnel de celui qui parle seulement la langue « L(ow) » ; mais on peut douter qu'il soit légitime de considérer de tels ensembles comme *une* communauté linguistique. Ce sont plutôt *deux* communautés linguistiques qui cohabitent sans vraiment se parler.
- b) Il faut aussi admettre que cette complémentarité fonctionnelle correspond à des distributions très différentes d'une société à l'autre. En Suisse alémanique, le dialecte s'emploie dans toutes les situations de la vie quotidienne, même à la télé et à la radio ; en revanche, dans la diglossie vécue par les quelques locuteurs de patois que l'on peut encore rencontrer en France d'oïl, le patois est restreint à des contextes de grande proximité, dans des champs sémantiques reliés au terroir, au passé, ou à une grande émotivité ; en outre, il faut bien admettre que le français, tout « langue H » qu'il soit, occupe aussi les registres les moins prestigieux. On voit donc qu'entre la langue H et la langue L, la répartition des fonctions varie grandement d'un cas à l'autre ; et, qui plus est, on constate qu'il peut y avoir **intersection** pour certaines fonctions entre les deux variétés en présence.

- c) Autre problème : la hiérarchisation des fonctions. Peut-on toujours si facilement décréter que certaines fonctions sont prestigieuses et d'autres pas ? Lorsque l'on constate que le dialecte napolitain en Italie est le véhicule d'une importante littérature dialectale, doit-on définir celle-ci comme prestigieuse ou pas ? L'usage d'une langue africaine pour les offices religieux, par exemple, nous oblige à nous demander si cet emploi est à considérer comme plus ou moins prestigieux que l'emploi du français sur un marché. De même pour l'hébreu, qui pour les communautés ashkénazes d'Europe de l'Est était la langue de la liturgie, par opposition au yiddish, qui était la langue de la communication quotidienne au sein du groupe ethnique, et au russe (ou à d'autres variétés de langues en contact), qui était la langue de la communication à l'extérieur du groupe ; on ne peut pas dire que l'hébreu monopolisait toutes les fonctions prestigieuses, mais juste qu'il était restreint à une seule fonction (qui n'est ni la plus ni la moins prestigieuse).
- d) Enfin, comme nous avons commencé à le voir avec ce dernier exemple, la complémentarité fonctionnelle s'exerce de façon différente lorsque nous avons plus de deux langues (ou variétés de langues) en présence. Nous reviendrons ci-dessous au cas du Maghreb, où le français et l'arabe classique se partagent à eux deux des fonctions normalement considérées comme prestigieuses, alors que l'arabe dialectal et de nombreux parlers berbérophones monopolisent les fonctions peu prestigieuses.

3. Études de cas concrets

3.1. La Suisse

Dans chacune des régions linguistiques de la Suisse règne une situation de diglossie. Nous allons voir, toutefois, que la dynamique de la diglossie est complètement différente d'une région linguistique à l'autre, et que la définition même de la diglossie mérite quelques petits ajustements au regard des faits.

Le tableau suivant résume de façon schématique les grandes différences que l'on peut observer d'une région à l'autre :

	Suisse romande	Suisse alémanique	Suisse italienne	Suisse rhétoromane
Langue standard (langue « High »)	Français standard (avec quelques régionalismes). Domine largement les patois, réduits à l'état de survivances locales.	Allemand standard (aussi appelé en Suisse <i>bon allemand</i>). Est limité à la langue écrite et aux circonstances formelles. Les Suisses allemands ne le parlent jamais spontanément entre eux.	Italien standard (avec quelques régionalismes). Est d'un emploi moins général que le français standard en Suisse romande, mais beaucoup plus fréquent que l'allemand standard en Suisse alémanique.	Rumantsch grischun (variété artificielle de romanche standardisée). N'existe que dans certains textes officiels. Dans la plupart des situations, c'est l'allemand qui est la langue standard.
Patois ou dialecte (langue « Low »)	Patois franc-comtois (d'oïl) dans le Canton du Jura ; patois francoprovençaux dans le reste de la Suisse romande. Ne sont encore parlés que par une minorité de Suisses romands (env. 1%).	Dialectes suisses alémaniques (bâlois, zurichois, bernois, lucernois, valaisan, etc.). Dominent largement dans l'usage oral, dans la sphère privée tout comme à la radio, à la télé. Très rares à l'écrit ; pas de graphie standardisée.	Dialectes italiens septentrionaux apparentés aux parlers lombards. Survivent beaucoup mieux que les patois de Suisse romande, mais moins bien que les dialectes de Suisse alémanique.	Plusieurs variétés locales de romanche (sursilvan, engadinois, etc.). Cohabitent le plus souvent avec une variété locale de dialecte suisse alémanique (le romanche est en train de disparaître peu à peu).

La diglossie en Suisse (par région linguistique)

Sur la situation en Suisse romande, le facteur le plus important est que le français monopolise toutes les fonctions, pour l'immense majorité des locuteurs (comme en France), et qu'il n'y a donc même pas lieu de parler de diglossie.

En Suisse alémanique, en revanche, la situation est diamétralement opposée. D'abord, la diglossie s'y accompagne d'un bilinguisme généralisé : tout le monde parle et connaît les deux codes (oral et écrit). La distance entre eux est assez grande, au moins aussi grande que celle qui existe entre le néerlandais et le haut-allemand standard. Quant à la répartition fonctionnelle, elle ne s'exprime pas vraiment en termes de champs d'activité plus ou moins prestigieux mais se définit à travers le canal de transmission : le dialecte alémanique monopolise toutes les situations de transmission orale, alors que l'allemand standard de Suisse, justement appelé *Schriftdeutsch* (« allemand écrit »), est pratiquement le seul employé à l'écrit.

La séparation n'est pas parfaitement étanche, dans la mesure où des mots et des expressions en dialecte alémanique peuvent apparaître dans la publicité, dans certaines petites annonces des journaux ou dans la correspondance personnelle (le dialecte a dans ces cas-là un rôle similaire à celui de l'argot en français) ; inversement, dans des situations formelles d'élocution, on pourra paradoxalement « parler en *Schriftdeutsch* », mais en fait il s'agit de cas où l'on est pratiquement en train de « lire à voix haute » : le journal de 20 heures à la télé, un cours magistral à la fac ou l'exposé d'un étudiant dans un séminaire, une conférence, une plaidoirie, un discours politique à caractère solennel, etc. ; exceptionnellement, on parlera en *Schriftdeutsch* pour s'adresser à un étranger germanophone (si l'on sait qu'il est touriste et non immigré, auquel cas on s'adressera tout de même à lui en dialecte). Cette répartition fonctionnelle a reçu le nom de *diglossie médiale*, car c'est le médium (écrit ou oral) qui est déterminant.

Il y a un certain nombre de points divergents dans le fonctionnement de la diglossie alémanique, quand on la compare à des cas plus classiques (v. Lüdi 1990). D'abord, le choix du thème, du champ conceptuel, n'est pas déterminant : disons-le clairement, on peut parler de tout en suisse alémanique, de la neuro-chirurgie à la physique atomique, en passant par la philosophie et la linguistique. Cela est facilité par le fait que, dans la compétence linguistique d'un alémanique, les deux codes en présence (dialecte et *Schriftdeutsch*) fonctionnent un peu comme les deux faces d'une même médaille, malgré toutes les différences qui les séparent. On passe avec aisance de l'un à l'autre. Dans la diglossie maghrébine, où certaines matières à la fac sont enseignées exclusivement en français, il ne serait pas si facile de parler en arabe dialectal de certains sujets, faute de terminologie (et aussi parce que la distance entre l'arabe et le français est, bien sûr, incomparablement plus grande que celle qui existe entre l'alémanique et le haut-allemand).

Un autre facteur est particulier et retient l'attention : la maîtrise des deux codes et leur fréquence d'emploi ne dépendent pas de la classe sociale. Alors qu'en Haïti ou en Afrique noire francophone la connaissance du français est l'apanage des classes urbaines scolarisées, et par conséquent jouit d'un prestige certain, en Suisse alémanique le fait de connaître le haut-allemand va de soi pour tout le monde et n'a rien de prestigieux ; on trouverait simplement déplacé et même invraisemblable que quelqu'un s'exprime à l'oral dans une langue réservée à l'écrit, c'est tout. En outre, la gêne que peuvent ressentir certains sujets à s'exprimer dans une langue « L(ow) » dans certaines circonstances (un Haïtien qui ne saurait parler que le créole, par exemple, et qui désirerait travailler dans un hôtel pour étrangers) ne s'applique pas non plus à la situation alémanique : les gens les plus riches et les plus puissants ne s'expriment à l'oral que dans cette langue. Les différences de classes sociales ne se traduisent pas, linguisti-

quement, par le fait que les riches et les puissants parleraient la langue « H(igh) » et les autres la langue « L(ow) » (cas classique de diglossie) mais bien par le fait que les premiers parlent leur propre sociolecte à l'intérieur du dialecte suisse alémanique (qui connaît lui aussi une variation « verticale », c'est-à-dire sociolectale, selon les classes sociales) et non le haut-allemand standard (qui s'écrit mais ne se parle pas).

La situation en Suisse italienne est à mi-chemin entre les cas extrêmes représentés par la Suisse francophone d'une part et la Suisse alémanique d'autre part ; les dialectes italiens septentrionaux (lombards) s'y maintiennent mieux qu'en Suisse romande, mais une forme régionale d'italien standard s'y est développée et occupe le terrain de l'oralité de façon beaucoup plus importante que ne le fait le *Schriftdeutsch* en Suisse alémanique. En fait, la situation sociolinguistique tessinoise (le canton italo-phonique de la Suisse s'appelle le *Tessin*) n'est que le prolongement de la situation italienne, où les nombreux dialectes régionaux sont en train de céder (ou ont déjà cédé) la place à des formes variées d'italien régional, dédialectalisé mais tout de même différencié d'une région à l'autre.

Dans la toute petite portion du pays où l'on parle encore le romanche, une langue romane à part entière qui n'existe que dans le canton des Grisons en Suisse et qui n'est parlée que par environ 40.000 personnes, le portrait de la diglossie est encore différent. Tous les locuteurs de romanche sont en fait bilingues (ils parlent aussi une variété de dialecte alémanique) mais il faut en fait parler d'une triglossie, car en plus ils apprennent à l'école l'allemand écrit. Alors que les patois de Suisse romande ont le français comme langue-toit « naturelle », que les parlers alémaniques ont le haut-allemand, et les parlers tessinois l'italien standard, le romanche n'existait jusqu'à il y a peu que comme un conglomérat de dialectes assez fortement différenciés les uns des autres, sans aucune langue-toit « naturelle » (en fait, c'est l'allemand standard qui faisait office – et qui de bien des façons fait encore office – de langue-toit pour le romanche). C'est la raison pour laquelle on disait autrefois que la Suisse avait trois langues officielles mais quatre langues nationales – le romanche ne pouvant prétendre au titre de langue officielle, car n'existant que comme « langue par distanciation » et non comme « langue par élaboration » et ne pouvant donc servir à la traduction de documents officiels (constitution, textes législatifs, etc.). Des linguistes ont donc décidé d'élaborer une variété standard de *rumantsch grischun*⁴, complètement artificielle, qui nivelle les différences dialectales et permet l'utilisation de cette langue pour des fonctions de langue « High ». Une telle langue artificiellement élaborée n'est évidemment pas ressentie par la population comme quelque chose qui leur appartient en propre, la langue de leurs entrailles, de leurs ancêtres, et par conséquent elle ne reste qu'une réalité écrite, sollicitée uniquement pour des textes utilitaires sans grande valeur identitaire (la littérature s'écrit dans toute la variété et la richesse des dialectes, bien entendu, et pas dans la *koinè* administrative d'apparition récente).

⁴ Dont un dictionnaire bilingue *romanche/allemand écrit de Suisse* est paru il y a une dizaine d'années : *Pledari grond / tudestg – rumantsch / deutsch – romanisch*, Stampa da la banca da datas linguisticas, elavurada dal Post da rumantsch grischun da la Lia rumantscha sut la direziun da Georges Darms ed Anna-Alice Dazzi Gross, installada electronicamain dad Arnold Loepfe, Cuira, Ediziun Lia rumantscha, 1993.

3.2. Maghreb

La situation au Maghreb est très intéressante, car encore une fois elle va nous obliger à revoir les concepts, pour les corriger et les enrichir. Nous avons déjà eu l'occasion d'opposer le bilinguisme à la diglossie sur la base de la répartition fonctionnelle des langues en présence qui caractérise la diglossie, alors que dans les situations de bilinguisme chacune des deux langues assume potentiellement toutes les fonctions ; en outre, nous avons vu que les fonctions respectives des langues en présence sont hiérarchisées (plus ou moins prestigieuses). Mais le multilinguisme maghrébin complique un peu la situation. Tentons une schématisation :

Fonctions prestigieuses	français écrit (cours de sciences, technologie et médecine à la fac ; littérature, affaires, presse, administration)	arabe littéral (télé, radio, cours de sciences humaines à la fac, littérature, presse, administration)	arabe classique (langue de la religion, des textes sacrés, etc.)
Fonctions non prestigieuses	français de la rue (aussi parlé en famille dans certains milieux favorisés)	arabe dialectal et dialectes berbères (spontanément parlés dans toutes les situations de la vie courante)	

La principale différence que l'on observe par rapport aux schémas que nous avons vus jusqu'à présent, c'est l'existence d'une répartition fonctionnelle non seulement entre fonctions prestigieuses et non prestigieuses, mais également à l'intérieur des fonctions prestigieuses. À la fac par exemple, certaines disciplines ne s'enseignent qu'en français et d'autres qu'en arabe ; en outre, l'arabe classique qui caractérise le discours liturgique se distingue de l'arabe « littéral » moderne ; ce dernier comporte entre autres de nombreux emprunts à des langues modernes. L'appellation « arabe écrit » recouvre autant l'arabe classique, considéré comme intangible, que l'arabe « littéral », celui qui a intégré la modernité dans son vocabulaire. Les affaires et la diplomatie ont tendance à se faire plutôt en français. La presse et l'administration produisent des discours en français et en arabe « littéral ». Pour compliquer le schéma, on aurait aussi pu ajouter des flèches dans tous les sens pour représenter les phénomènes d'emprunts réciproques qui caractérisent toutes ces variétés (sauf l'arabe classique, bien sûr, par définition réfractaire à toute influence extérieure). Certains linguistes ont entrepris de faire du berbère une langue par élaboration, mais comme toujours il s'agit d'un processus de standardisation lent et laborieux.

On retiendra de ce tableau que la répartition fonctionnelle des langues dans une société donnée n'implique pas nécessairement une hiérarchisation des langues, l'une étant inférieure à l'autre ; deux ou plusieurs langues peuvent se partager des fonctions prestigieuses ou non prestigieuses.

3.3. Les Antilles et la Réunion

Les deux langues en présence y sont d'une part le français et d'autre part le créole. Pour raffiner, on dira que ce que l'on entend par *français* peut aller du français standard dans son acception la plus étroite au français régional fortement marqué de créolismes et autres régionalismes en tout genre ; d'autre part, on précisera également que ce que l'on entend par *créole* désigne un système linguistique non standardisé, qui présente une polymorphie certaine et des différences sensibles d'un endroit à l'autre ; en outre, il peut exister des variétés de créoles plus proches du français et d'autres plus éloignées – variétés qui peuvent co-exister chez un même locuteur, selon les circonstances énonciatives.

Cela peut même nous amener à remettre en question la pertinence du concept de diglossie pour les Antilles et la Réunion ; ou, si vous préférez, à le redéfinir pour l'adapter à la situation. En effet, qui dit *diglossie* dit « cohabitation de deux codes distincts ». Or si, dans certaines régions, chez certains locuteurs, la frontière entre créole et français tend à s'estomper – et je ne parle pas ici simplement de code-switching ni d'interférences, mais bien d'un passage graduel et sans solution de continuité entre deux pôles extrêmes –, il faut plutôt faire intervenir le concept de *continuum linguistique*. Si l'on veut encore garder le concept de diglossie, il faudrait alors, dans des situations comme celles que je viens de décrire, le redéfinir comme la cohabitation de deux pôles linguistiques opposés ayant chacun leurs fonctions de prédilection mais dont l'opposition est plus ou moins neutralisée dans certains contextes énonciatifs ou le locuteur se meut avec aisance (ou pas !) entre les registres, en fonction de facteurs divers (besoin d'expressivité, désir de montrer son appartenance au groupe, snobisme, exigences dénominatives, apprentissage lacunaire du français scolaire, etc.). À partir du moment où tous les locuteurs en présence sont bilingues créole-français, tous les énoncés situés à mi-chemin entre les deux pôles sont susceptibles d'être parfaitement compris par tous ; c'est la condition nécessaire – mais non suffisante – à l'apparition d'une situation de *continuum*.

Il faut dire que les créoles à base lexicale française présentent avec le français une parenté génétique indéniable. On l'a déjà dit, le vocabulaire du créole provient en très grande partie du français (et pas n'importe lequel : surtout du français maritime et colonial des 17^e-18^e siècles). Or, il existe une perméabilité entre créole et français régional antillais qui fait que, comme l'ont déjà noté plusieurs auteurs, tout mot français est potentiellement « créolisable » et tout mot créole peut être utilisé en français régional. Cela aussi contribue à faciliter l'apparition de situations de *continuum linguistique*, mais c'est une raison interne (contrairement au bilinguisme général évoqué ci-dessus, raison externe).

Cela dit, la situation socio-linguistique est tout de même radicalement différente si l'on compare Haïti d'une part et les DOM (départements français d'outre-mer) d'autre part. Dans la situation haïtienne, l'immense majorité de la population n'est pas (ou presque pas) scolarisée et peut être définie comme unilingue créolophone. Dans les Antilles françaises, en revanche, la scolarisation obligatoire fait de chaque citoyen un bilingue en puissance. Très schématiquement, on peut dire que la situation haïtienne en est une de diglossie assez classique⁵ (comment pourrait-il y avoir émergence de situations de *continuum linguistique* dans une société où 90% de la population ne maîtrise que l'un des deux codes) alors que la situation dans les DOM est beaucoup plus complexe. En effet, l'expansion de la connaissance du français a eu des effets

⁵ À cette différence près que le créole haïtien est en phase de standardisation/normativisation et que son usage dans la société a été normalisé, c.-à-d. étendu à des fonctions prestigieuses. De ce point de vue, on peut dire que la situation de diglossie classique qui régnait dans ce pays est en train d'évoluer (même si le français, apanage des classes dominantes, continue d'y être considéré comme extrêmement prestigieux).

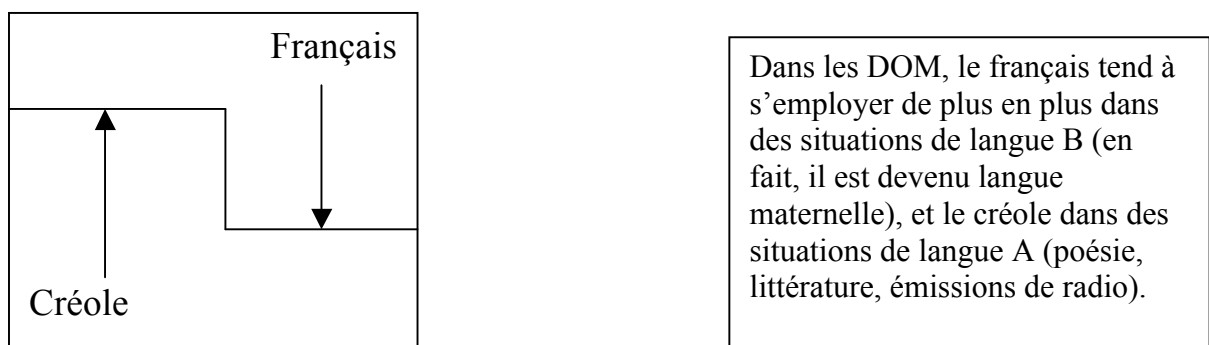
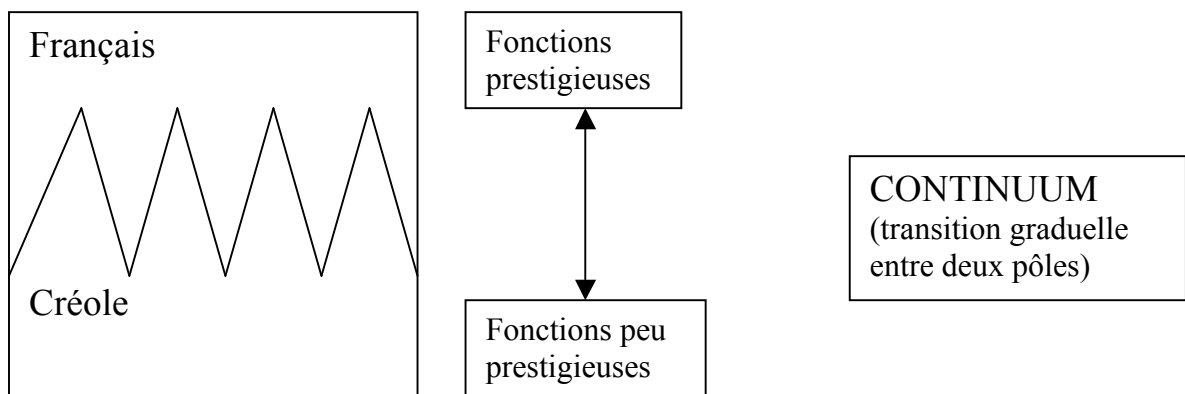
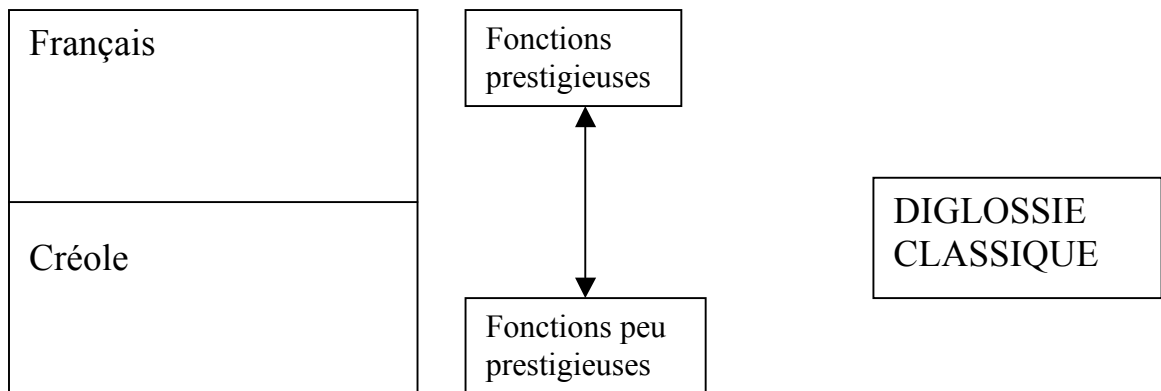
paradoxaux. Dans un premier temps (cf. Hazaël-Massieux 1996 : 665-687), il y a environ une génération, les fonctions respectives des deux langues en présence se sont mises à évoluer ; très schématiquement, le créole a eu « le droit » de monter et le français « s'est permis » de descendre. Par exemple, un vendeur dans une boutique peut désormais s'adresser spontanément en créole à un client, chose qui aurait été impensable auparavant. Mais d'autre part, le fait que le français soit mieux connu et diffusé parmi la population a entraîné son utilisation dans des contextes plus intimes, plus familiers (comme lors des confessions, à l'église). On a donc assisté à un double métissage : les fonctions se sont partagées plus également qu'autrefois, mais les deux codes eux-mêmes ont pu se fondre l'un dans l'autre. Face à cette fusion, on a aussi pu observer des réactions de rejet de la part de locuteurs qui veulent préserver la « pureté » des codes en présence, que ce soit celle du créole ou celle du français. Une telle « pureté » semble toutefois représenter un objectif plus imaginaire que réaliste, si l'on en revient à ce que l'on disait tout à l'heure sur l'origine des créoles (leur vocabulaire vient presque entièrement du français) et la situation de perméabilité qui caractérise les deux langues en présence, spécialement du point de vue lexical.

Il faut aussi voir que, pour l'instant, le créole n'a pas encore atteint les sommets ni le français les bas-fonds : « S'il existe théoriquement divers niveaux de créole et divers niveaux de français, il faut bien dire que, pour le locuteur moyen, le niveau le plus formel en créole et le niveau le plus familier en français ne sont pas développés, ou sont même parfaitement inconnus. » (Hazaël-Massieux 2000 : 349). Il est permis de douter que la relation entre les deux langues en présence ne devienne jamais égalitaire.

La situation à une époque encore plus récente (depuis le début du XXI^e siècle) a déjà évolué par rapport à ce portrait : ce qui est en train d'arriver en Guadeloupe et à la Martinique, c'est que le créole ne se transmet plus comme langue maternelle, les parents choisissant de parler uniquement en français à leurs enfants (pour leur faciliter la scolarisation en français), le créole n'étant plus appris que de façon indirecte, en écoutant parler les gens plus âgés. Du coup, de nombreux Antillais sont en train de devenir d'abord et avant tout francophones, et créolophones d'une façon seulement secondaire, voire pas créolophones du tout (cf. les travaux d'E. Pustka). Ce n'est toutefois pas nécessairement la même situation que l'on observe à la Réunion, où le créole se maintient encore bien, et encore moins en Haïti, bien sûr (voir ci-dessus).

Retenons surtout de ces exemples qu'il importe de privilégier une vision dynamique de la diglossie, intégrant le phénomène de la variation dans le temps des structures en présence.

Signalons pour terminer qu'une situation de *continuum* a été observée et décrite en Louisiane, entre le créole d'une part et le français cadien d'autre part (v. Rottet 2000 : 365-377). De tous les créoles d'Amérique, le créole louisianais semble être le plus francisé de tous (d'après les exemples qu'il m'a été donné de rencontrer jusqu'ici dans mes lectures). Plutôt que la scolarisation obligatoire en français (qui n'a jamais existé en Louisiane), il semble que ce soit plutôt le poids démographique des Cadiens qui explique ici cette situation ; ils semblent avoir influencé (dans le sens d'une francisation) le créole des Louisianais de couleur.



3.4. Québec

Terminons avec un autre cas de figure, celui du Québec. On distinguera deux étapes historiques : avant le début de la Révolution Tranquille (1960), et après.

Expliquons d’abord quelles sont les langues ou variétés de langues en présence. D’une part, l’anglais dans sa variété canadienne ; d’autre part, le français dans sa variété canadienne. Entre l’anglais écrit et l’anglais parlé des Canadiens anglophones, il y a bien sûr des différences, mais elles ne semblent guère avoir attiré l’attention ; entre le français écrit et le français parlé des Québécois, en revanche, la distance a souvent été considérée comme très importante, assez pour que certains observateurs croient pouvoir parler de diglossie entre ces deux pôles : un français soigné réservé aux situations formelles et un français populaire pour les échanges oraux de la vie de tous les jours.

Mais entre l’anglais et le français, autrefois (avant 1960), les relations n’étaient pas non plus des relations empreintes d’égalité, ce qui fait que dans une certaine mesure on peut aussi considérer qu’il y régnait une situation de diglossie entre le français et l’anglais. C’est ce que l’on a appelé la *double diglossie* québécoise, ou *diglossies enchâssées*, situation que l’on peut schématiser comme des poupées russes, une diglossie “ab” étant subordonnée à une diglossie “AB” :

A)	Anglais
B)	a) Français écrit
	b) Franco-québécois oral

En quoi peut-on dire que le français fonctionnait autrefois dans la société québécoise comme langue « B » par rapport à l’anglais ? En fait, la situation n’est pas si claire. Il faut considérer plusieurs facteurs :

- Langue(s) du pouvoir économique : l’anglais
- Langue(s) de l’affichage commercial : l’anglais
- Langue(s) du travail, dans les usines et les grandes entreprises : l’anglais
- Langue(s) du culte religieux : l’anglais et le français
- Langue(s) des institutions scolaires et universitaires : l’anglais et le français
- Langue(s) des institutions politiques : l’anglais et le français
- Langue(s) de la presse écrite et de la radio : l’anglais et le français
- Langue des maisons d’édition : l’anglais et le français
- Langue du théâtre et du cinéma : l’anglais et le français

On voit donc que le français n’était pas strictement limité à des fonctions de langue « L », puisque toutes les fonctions énumérées ci-dessus peuvent être considérées comme des fonctions prestigieuses, et que seules trois d’entre elles lui échappaient. Il serait donc grandement exagéré de mettre sur le même pied cette situation et celles que l’on observe, par exemple, en Haïti avec le créole ou en Belgique avec les patois wallons.

Qu’en est-il aujourd’hui de la relation entre l’anglais et le français au Québec ? *Grosso modo*, on peut dire que les champs d’où le français était autrefois exclu ont maintenant été investis par cette langue, ce qui fait que l’on peut de plus en plus parler d’une véritable situation de bilinguisme et non de diglossie, car il n’y a plus de répartition fonctionnelle entre les deux

codes en présence. On remarque en outre que les anglophones, autrefois unilingues, tendent à apprendre le français beaucoup plus qu'autrefois ; quant aux francophones, ils continuent d'apprendre l'anglais, comme ils l'ont toujours fait (depuis la Conquête britannique).

Qu'en est-il du sous-ensemble de ce système diglossique, celui concernant la relation entre le pôle « français écrit (soigné, châtié, etc.) » et le pôle « français parlé, populaire, relâché, etc. » ? J'ai mentionné ci-dessus (page 6) que dans les divers types de diglossie, la distance entre les deux variétés en présence peut être plus ou moins grande, allant des simples sociolectes d'une même langue à des langues sans aucun lien de parenté. De toute évidence, la situation québécoise correspond au premier cas de figure, la distance entre le franco-québécois soigné et le franco-québécois relâché n'étant pas tellement plus importante que celle que l'on peut observer en France entre le français standard écrit et ce que l'on entend dans les « cités » et les banlieues. J'ai déjà exprimé ci-dessus mes réserves face à l'emploi du terme de *diglossie* pour se référer à la situation tout à fait normale qui consiste, pour une langue donnée, à connaître de nombreux registres selon les situations d'énonciation.

En outre, la raison pour laquelle je suis extrêmement réticent à employer le terme de *diglossie* pour désigner la situation sociolinguistique québécoise est que nous avons ici affaire à un cas évident de *continuum*, à l'intérieur duquel de nombreux registres s'échelonnent, des plus prestigieux aux plus stigmatisés. Or, de nombreuses productions langagières en franco-québécois se rapprochent davantage du centre de l'échelle que de l'un de ses pôles opposés : la pensée binaire ou dichotomique sur laquelle le concept de diglossie repose s'accommode mal d'une telle situation. Comment énumérer la liste des fonctions « H(igh) » et « L(ow) » qui, en théorie, relèvent de telle ou telle variété de langue, quand nous avons affaire en fait à tout un dégradé d'usages, sans rupture d'un registre à l'autre ? On voit très mal comment on pourrait classer nombre d'énoncés oraux en franco-québécois dans deux catégories hiérarchisées et mutuellement exclusives, l'une prestigieuse et l'autre pas. « *Passe-moi le sel* », « *J'm'appelle Pierre* », « *il fait froid* », etc. : de tels énoncés sont simplement neutres. En Suisse alémanique ou en Haïti, nul moyen de confondre les deux codes en présence (dans les DOM français, toutefois, nous avons dit que la présence d'un continuum entre les deux pôles – plus éloignés l'un de l'autre qu'au Québec – compliquait la chose).

4. Diglossie et mort des langues

La diglossie, contrairement à ce que prétendait Ferguson, n'est pas nécessairement un phénomène stable : elle peut évoluer, et déboucher sur la disparition de l'un des codes en présence. Il peut s'agir autant du code H que du code L :

a) **disparition du code H** : l'anglo-normand en Angleterre ; le latin écrit médiéval, évincé par les langues vulgaires dans toutes ses fonctions prestigieuses

b) **disparition du code L** : le gaulois face au latin ; tous les patois galloromans de France, de Wallonie et de Suisse romande ; le français en Louisiane au XX^e siècle ; pour certains défenseurs du créole, la diglossie créole-français dans les DOM-TOM est mortifère pour le créole, qui se francise à un rythme accéléré (en particulier parce qu'il n'est plus parlé comme langue maternelle par la plupart des jeunes) et risque de céder la place à une simple variété de français régional.

L'évincement d'un code par l'autre peut laisser de nombreuses traces dans la **langue « victorieuse »**, qu'il s'agisse d'une langue initialement « H » ou initialement « L » :

Langue initialement « L » : L'anglais a profondément été influencé par l'anglo-normand ; toutes les langues vulgaires d'Europe qui sont devenues langues-standard ont énormément emprunté au latin médiéval, qui fut pendant longtemps la première (et même la seule) langue dans laquelle on écrivait des textes scientifiques, partout en Europe.

Langue initialement « H » : Le français a aussi emprunté une partie de son stock lexical aux patois galloromans avant de les faire disparaître.

Mais inversement, les **langues « perdantes »** ont été encore plus influencées par la langue qui les a évincées, qu'il s'agisse d'une langue initialement « H » ou initialement « L » :

Langue initialement « L » : Les patois galloromans ont été beaucoup plus influencés par le français qu'ils n'ont influencé celui-ci ; on remarque que leur vocabulaire est, à travers les nombreux emprunts lexicaux qu'ils ont faits au français à différentes époques de son histoire, un véritable musée des variétés anciennes de français populaire. Dans les dernières étapes de sa vie, un patois passe d'abord par une phase de francisation extrême, avant de disparaître pour de bon. On peut dire la même chose du français en Louisiane, par rapport à l'anglais.

Langue initialement « H » : Le latin médiéval est lui aussi marqué par de nombreux emprunts aux langues vulgaires, déguisés tant bien que mal en mots latins. De telles attestations sont souvent les plus anciens témoignages écrits de l'existence d'un type lexical roman.

Indications bibliographiques

FERGUSON, Charles A., « Diglossia », dans *Word* 15 (1959), pp. 325-340.

FISHMAN, Joshua, *Sociolinguistique*, Bruxelles-Paris : Nathan, 1971.

HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine, « Français et créole dans la nomenclature des dictionnaires des Petites Antilles », dans *Latin/Poirier* 2000, 333-352.

LÜDI, Georges, « Diglossie et polyglossie », dans HOLTUS, G. et al. (éds), *Lexikon der Romanistischen Linguistik*, Tübingen : Niemeyer, 1990, vol. V,1, pp. 307-334.

PUSTKA, Elissa. « Le mythe du créole L1 », dans *Romanistisches Jahrbuch* 57 (2006), 60-83.

ROTTET, Kevin J., « Le lexique du français louisianais et la notion de continuum linguistique », dans *Latin/Poirier* 2000, 365-377.